

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Le *Moniteur* publie, en tête de son Bulletin, les lignes suivantes :

« Les dernières nouvelles télégraphiques de Rome annoncent que le calme le plus complet continue à régner dans la capitale et dans les provinces. Les populations font preuve d'un entier dévouement au gouvernement du saint-père et à la cause de l'ordre. »

« Le 15 octobre, un détachement de 90 soldats pontificaux a attaqué à la baïonnette et culbuté une bande de 300 garibaldiens, qui barraient la route de Monte Libieti. »

« Les envahisseurs ont dû évacuer cette localité après avoir éprouvé des pertes sensibles en tués, blessés et prisonniers. »

Ces informations de la feuille officielle, conformes d'ailleurs à toutes celles que nous recevons nous-mêmes, caractérisent parfaitement la situation actuelle dans les Etats romains.

Nous ne sommes pas en présence d'une insurrection, mais d'une invasion. Les insurgés sont des envahisseurs. C'est le *Moniteur* qui le dit, et ce sont les faits qui le prouvent.

Une dépêche particulière de Rome mentionne une nouvelle et forte invasion garibaldienne à Acquapendente, tout près de la frontière, ainsi que la formation de plusieurs bandes assez nombreuses du côté de Nérola, toujours sur la frontière et sous les yeux des troupes italiennes.

On mande de Florence, le 15 octobre :
La *Nazione* critique vivement toute idée d'intervention française à Rome.

Une dépêche de Rome confirme la nouvelle d'une défaite que les zouaves pontificaux auraient éprouvée à Monte-Libretti. Les zouaves ont eu 15 morts et plusieurs blessés.

Falvaterra et Monte-Libretti ont été abandonnés par les insurgés.

L'Opinione, organe important de la politique gouvernementale, publie un article très-net, qui indique l'état des esprits à Florence, et les préoccupations qui assiègent le gouvernement :

« Le gouvernement italien, dit *L'Opinione*, doit tenir compte de la nouvelle situation et des faits nouveaux qui viennent de s'accomplir. Toutes les précautions ont été prises pour éviter l'invasion; mais l'insurrection a éclaté malgré toutes les précautions et toutes les mesures prises. Il est impossible que cet événement ne soit pas pris en considération par la diplomatie, par la France, par l'Europe, et qu'on n'apprécie pas la difficulté dont notre gouvernement est entouré et les devoirs nouveaux qui nous sont imposés. »

« Le moment peut venir où l'inertie serait une faute grave, ayant des conséquences incalculables, et le moment n'est pas éloigné où l'intervention s'imposera comme une nécessité inévitable, comme une garantie d'ordre pour Rome et pour nous-mêmes. »

Les journaux belges publient la dépêche officielle suivante de Londres, qui n'a pas été

communiquée aux journaux français par l'agence Havas :

« Londres, 14 octobre. — Le gouvernement a été informé que la France consent à ce que l'Italie occupe Viterbe, mais à la condition de respecter Rome et la campagne environnante. »

Nous croyons savoir, dit la *France*, que le chef du cabinet espagnol a fait offrir au gouvernement français, au nom de la reine Isabelle, le concours de son action pour contribuer à maintenir dans son intégrité le pouvoir temporel du saint-père, s'il était sérieusement menacé.

On lit dans la *Presse*, de Vienne :

« On raconte dans les cercles parlementaires que le baron de Beust a fait entendre, dans la Chambre, qu'après avoir eu une audience de deux heures chez l'empereur, il avait l'espoir fondé que la question du concordat serait résolue d'une manière conforme aux vœux de la population. »

« Si cette nouvelle, qui a cours à la Chambre, était vraie, nous serions donc placés immédiatement en présence d'un revirement de notre politique extérieure qui dépasserait en importance tous ceux qui ont eu lieu depuis douze ans. »

Un télégramme de Vienne, publié par la *Presse* de l'Allemagne méridionale, assure que M. de Hubner ne retournera plus à Rome.

Des assemblées préparatoires pour les élections de la Chambre des députés prussienne ont déjà été tenues à Berlin et dans plusieurs

villes de la monarchie. Ces élections sont à deux degrés, et les premières ont été fixées par décret royal au 30 octobre, les secondes au 7 novembre. L'assemblée qui sera élue pour trois ans aura sans contredit à traiter les questions les plus importantes qui aient jamais été soumises à une Chambre prussienne. Les rapports des anciennes et des nouvelles provinces, ainsi que la situation même de la Chambre vis-à-vis du Reichstag devront notamment être fixés par elle.

Les journaux de Valence rapportent que la garde civile a achevé l'œuvre de la pacification du district militaire de Valence, en arrêtant, armes en main, les restes de la faction Mantolin, commandée par lui et ses fils, en les faisant passer devant un conseil de guerre. La sentence ne s'est pas fait longtemps attendre. Le père et les fils ont été condamnés à la peine de mort.

On mande d'Athènes, le 15 octobre :

Réunie le 7 octobre, la Chambre grecque a procédé, le 12, à l'élection de son président. Tous les efforts de l'opposition n'ont pu ébranler la majorité ministérielle. M. Paximadis, candidat du gouvernement, a été élu à la majorité de quatre-vingt-deux voix. L'opposition n'en a réuni que quarante-trois pour le sien.

Les nouvelles du Mexique indiquent un mécontentement général de plus en plus accentué contre Juarez et ses actes. Nous avons constaté les manifestations que les femmes elles-mêmes ne craignent pas de faire publiquement contre une dictature qui s'est inau-

FEUILLETON.

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Et maintenant, répondez-moi : que feriez-vous à ma place ? — Belle question, me direz-vous, la fille est belle, la fortune est magnifique, la mère semble vous voir d'un bon œil : qu'est-ce qui vous arrête ? — Le voici : Assurément, s'il ne s'agissait que d'une affaire, je m'en rapporterais à mon oncle ; il s'y entend. Mais il s'agit de mariage, il s'agit de se lier pour toujours, de donner sa foi, d'engager son avenir, d'ajouter une vie à sa vie. Se tromper en pareille matière est grave, tous les millions du monde ne répareraient pas une erreur. Ici, ce n'est pas mon oncle que je dois consulter, mais bien mon père ; j'ai en lui une extrême confiance ; dans les appréciations morales il est bienveillant, mais clairvoyant, les apparences ne le trompent point, il a une singulière connaissance du cœur humain. Or, j'ai toujours remarqué chez lui de l'éloi-

gnement pour Mme d'Arsoix, et, l'autre jour, lorsque mon oncle m'a fait part de son projet, j'ai vu qu'il y avait eu entre lui et mon père une espèce de discussion. Mon père ne s'oppose pas, il m'a simplement conseillé la prudence. Qu'entend-il par là ? Aujourd'hui, pas un mot. Mon père et mon oncle semblent s'être concertés pour me laisser prendre une détermination tout seul. »

« Encore une fois, que faut-il faire ? Marcher en avant ? m'exposer à un échec ? ou bien, en supposant le succès, pour un beau contrat, risquer une méchante union ? S'assurer des écus et point de bonheur ? Pensez, Félix, que je n'ai rien, pour ainsi dire, par moi-même, le million que me donnerait mon oncle ne suffira pas pour établir l'égalité. Comment mon oncle disposera-t-il du reste de sa fortune ? Si les espérances, qu'à cet égard on a conçues à Cerqueux, j'en suis persuadé, ne se réalisent pas, ne me le reprochera-t-on point ? »

« Euh ! euh ! cela m'effraie. Et pourtant, franchement, je suis bien tenté. »

« Que faire ? que faire ? »

« J'attends un mot de vous, sage Félix ; aidez-moi à conjurer les menaces de l'avenir, comme vous m'avez aidé à éviter les périls du passé. »

« Tout à vous, ami, dans la simplicité de mon cœur, »

« ADRIEN. »

Cette lettre écrite, Adrien se trouva dans une situation d'esprit plus tranquille. Les termes du problème bien posés, l'inconnue se dégagerait d'elle-même. Il suffirait d'observer Flavie et Mme d'Arsoix pendant une semaine pour juger si les appréhensions de M. de la Roche-Léhan avaient un fondement sérieux. Toujours est-il que Mme d'Arsoix provoquait spontanément l'examen, puisqu'elle ouvrait sa porte à deux battants : c'était un symptôme favorable.

VI.

Sous cette impression, Adrien partit pour Cerqueux. Son oncle seul l'accompagnait ; M. de la Roche-Léhan resta chez lui. A soixante-dix ans, on ne quitte pas volontiers son fauteuil et ses chenets ; on n'a plus la souplesse nécessaire pour s'accommoder aux moindres changements de régime ; la raideur vient peu à peu, elle prend la place de la vie qui est mouvement, tandis que la mort est immobilité. Il fut convenu que, de temps en temps, Adrien viendrait passer la journée à la Roche-Léhan.

Lorsque l'oncle et le neveu arrivèrent à Cerqueux,

Mme d'Arsoix, Flavie, M. Le Burcier et Mme Le Burcier étaient sortis en voiture. Ludovic les avait accompagnés comme cavalier cavalcadou. Il ne restait dans le grand salon du grand château que deux personnes : sir Burfrey et Lisa. Sir Burfrey n'aimait pas la promenade. Lisa l'aimait-elle ? On ne s'en inquiétait guère.

Informé de l'absence de la maîtresse de la maison, M. de Fogny ne voulut pas se faire annoncer, il entra carrément et s'avança d'un pas tout léger.

« Mademoiselle !... » dit-il en s'inclinant devant Lisa.

La jeune fille salua à son tour, un peu étonnée peut-être de l'honneur qui lui advenait.

« Sir Burfrey, continua le chevalier en se tournant du côté du baronnet, je ne vous demande pas des nouvelles de votre santé : elle me fait envie. Mais nous n'avons pas abordé la politique l'autre jour. Comment va la démocratie ? »

— Elle monte, monsieur, répondit le grave personnage (il détestait la démocratie et les affaires, c'était un sujet de discussions perpétuelles entre lui et M. de Fogny) ; elle monte, et vous baissez. — Comment, je baisse ?

— Tenez, votre Grand-Central : n'êtes-vous pas

gurée par le drame de Queretara et qui s'exerce aujourd'hui par des représailles cruelles envers le parti libéral et envers tous ceux qui ont eu de près ou de loin des rapports avec l'empire de Maximilien.

Ce mouvement d'opinion se traduit par ce fait significatif que la candidature de Porfirio Diaz fait tous les jours de nouveaux progrès et présente maintenant de grandes chances de succès.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Il paraît que l'on s'était trop pressé d'annoncer l'ouverture de la session législative pour le 18 novembre. La *Patrie* nous fait savoir que le jour de l'ouverture des Chambres n'est pas encore définitivement arrêté. A ce détail près, les informations de la *Patrie* concordent avec celles du *Constitutionnel* et de la *France*, et nous recevons de nouveau l'assurance que la prochaine session sera inaugurée par un discours impérial, après quoi les lois sur la presse et le droit de réunion viendront en première ligne parmi les travaux du Corps-Législatif.

— Les obsèques de M. Achille Fould ont eu lieu lundi avec une grande solennité et au milieu d'un concours immense qui attestait l'unanimité des regrets qu'inspire la mort de cet éminent homme d'Etat.

— La clôture de l'Exposition universelle, annoncée pour le 31 octobre, sera retardée jusqu'au 17 novembre.

Du 1^{er} au 8 novembre, le prix d'entrée sera fixé à 50 centimes. Les entrées seront gratuites à partir du 9 jusqu'au 17 novembre, jour de la clôture définitive.

— Le Saint-Père, qui chaque année, à cette époque, a l'habitude d'aller prendre ses quartiers d'hiver, soit à Castel-Gandolfo, soit au Quirinal, continuera à habiter, dit-on, le Vatican.

— Le roi de Prusse, dit la *Correspondance de Berlin*, a échappé à un grand danger sur un chemin de fer du Wurtemberg. Le train dans lequel il se trouvait a rencontré, près de Gippingen, une charrette conduite par deux bœufs qui traversait la voie et qu'il a violemment renversée. Un enfant qui se trouvait sur la charrette a été jeté au loin et s'est cassé un bras. Le train a pu continuer sa route.

— On lit dans le *Journal de Morlaix* :

« Une jeune femme de 25 ans, nommée Philomène Jouëtre, cultivatrice, demeurant à Bohaste, commune de Ploogouven, atteinte, dit-on, lundi dernier, vers neuf heures du soir, d'une attaque de choléra, serait morte à minuit environ et aurait été inhumée mardi à cinq heures de l'après-midi. Au mo-

ment de recouvrir de terre le corps de cette femme, le fossoyeur aurait entendu assez distinctement quelque bruit provenant de l'intérieur de la bière. Sur sa déclaration, on aurait fait chercher un officier de santé qui aurait cru reconnaître à certains indices que cette infortunée avait pu vivre encore au moment de son ensevelissement.

« Nous nous gardons de rien affirmer, la justice ayant fait une descente sur les lieux et procédé à des informations. »

— *Manière de reconnaître si un tissu de lin renferme du coton.* — On trempe un morceau de tissu dans de l'huile d'olive, et on le presse ensuite fortement pour en faire sortir le liquide en excès. Sous l'action de l'huile, les fils de lin sont devenus translucides, tandis que ceux de coton sont restés opaques. En tirant les uns et les autres, on parvient sans peine, par une simple énumération, à déterminer la proportion dans laquelle on les a employés.

— *Ciment des bijoutiers.* — Faites dissoudre, à l'aide d'une douce chaleur, dans la plus petite quantité d'alcool possible, de la bonne colle de poisson préalablement ramollie par l'eau. Prenez 60 grammes de la solution et ajoutez-y d'abord 5 décigrammes de gomme ammoniacale, puis 2 grammes de résine-mastic dissoute dans 12 grammes d'alcool fort. Mêlez et conservez bien bouché. Ce ciment porte également les noms de *ciment arménien*, *ciment chinois*, *ciment turc*, *ciment diamant*. Les joailliers orientaux s'en servent pour fixer les pierres fines sur les vases et autres objets du même genre. On en fait aussi usage pour coller la porcelaine, le verre, etc. Quand on veut l'employer, il faut le ramollir au bain-marie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Daburon, propriétaire aux Rosiers, a bien voulu nous communiquer les réflexions suivantes, que lui ont inspirées les discours du R. P. Hyacinthe, au congrès de Malines, et les conférences du P. Félix, à Notre-Dame, de Paris. Cet écrivain, avec les paroles mêmes de ces deux éminents orateurs, résume en peu de mots et rend plus frappante cette vérité : que le catholicisme est favorable au progrès, dans l'ordre physique et matériel. Nous pensons que ces réflexions de M. Daburon ne seront pas seulement goûtées des hommes catholiques, mais encore vivement appréciées de tous les esprits justes et impartiaux. Nous croyons donc devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur une question aussi importante, qui se discute avec succès dans les chaires chrétiennes par les premiers orateurs de notre époque.

Monsieur le Rédacteur,

Qu'il me soit permis de sortir un instant de ma retraite et de mon silence, non par un

vain sentiment d'amour-propre et pour rappeler l'attention sur moi, mais dans l'intérêt d'une vérité qu'on tend à obscurcir, et qu'il est de haute importance, au temps où nous vivons, de voir mise en lumière et rétablie.

N'est-il pas vrai qu'un certain nombre d'esprits imputent au catholicisme d'être ennemi du progrès, de l'industrie, des arts, de la civilisation, au point de vue matériel ?

Si l'on se bornait à dire qu'il place au-dessus, infiniment au-dessus de cette civilisation, de ces progrès, les choses de l'esprit et de l'âme, Dieu, la vertu, les mœurs, tout ce qui regarde l'autre vie et s'en inspire, on serait dans le vrai; nul catholique sincère ne s'en défend.

Mais prétendre que la religion, les hommes catholiques sont contraires au progrès, même dans l'ordre physique et matériel, qu'ils méconnaissent ou improuvent les conquêtes de la science, les productions, les merveilles de l'industrie, tout ce qui marque ce siècle et en fait la gloire, c'est une allégation gratuite, injuste, que repoussent énergiquement et sans relâche les bouches les plus autorisées du catholicisme, un Dupanloup, un Montalembert, un Falloux, tous les autres.

Or, Monsieur, je lisais dernièrement un discours prononcé, au congrès de Malines, par le R. P. Hyacinthe. Ce discours, d'un grand sens et d'une portée qui n'échappe à personne, mérite, à tous égards, pour qui-conque cherche de bonne foi la vérité, d'être lu attentivement et profondément médité. Il est, de l'aven général, le plus beau (ce n'est pas peu dire) qu'ait encore produit le célèbre prédicateur. J'ajoute qu'il a été couvert d'applaudissements unanimes, par une assemblée nombreuse de catholiques.

Quel était le sujet du discours? La question ouvrière. Vous saisissez la connexité, le lien entre la question du progrès dans les sciences, l'industrie, les arts et la question ouvrière. C'est le rapport qu'il y a de l'ouvrage au fabricant. Si le P. Hyacinthe n'est pas sympathique à la civilisation dans ses produits palpables, matériels, il fera peu de cas de l'ouvrier et surtout ne l'exaltera pas; cette cause n'est point celle qu'il embrassera, défendra, glorifiera. Vous allez voir l'éminent religieux ami chaud, dévoué, sympathique de la classe ouvrière. C'est trop peu dire : on aperçoit, on sent, à travers le prédicateur, l'artiste, l'ouvrier. Oui, le P. Hyacinthe est, dans l'âme, ouvrier, ou, si vous voulez, de même qu'Homère chantait les combats, lui se complait à chanter les travaux, les labeurs, les victoires de l'atelier.

Faisons ressortir, par des citations, sa pensée, ses sentiments, son but.

Remarquez d'abord ce cri de souffrance et d'indignation qu'il jette à l'aspect des habitations qu'occupe, à l'heure qu'il est, la classe ouvrière dans les grandes villes :

« Est-ce donc un foyer, ou n'est-ce pas un antre, cette cave humide, obscure, infecte, d'où l'on est absent tout le jour, et où, le soir, on rentre dans un pêle-mêle odieux ? Est-ce la demeure des vivants, ou la tombe des morts, cette mansarde étroite, étouffée, où, pour s'étendre sur son lit de Procuste (je cite un fait récent venu à ma connaissance, à Paris), l'ouvrier fatigué est obligé d'ouvrir la lucarne, la nuit, et de mettre les pieds sur le toit ? Je le demande, sont-ce là des habitations tolérables pour des citoyens libres de la France ou de la Belgique, pour des hommes rachetés du sang de Jésus-Christ (1) ? »

Et plus loin :

« C'est le devoir, c'est l'impérieux devoir des catholiques de se liguier entre eux et avec les chrétiens de toutes les Eglises, avec les hommes de cœur de toutes les opinions, pour tenter un suprême effort en faveur des classes ouvrières. »

Vous entendez ces mots : les chrétiens de toutes les Eglises, les hommes de cœur de toutes les opinions. Est-ce là le langage d'un prêtre fanatique ou intolérant ? Pour lui, tous les hommes, quelles que soient leurs croyances religieuses, leurs opinions politiques, sont des amis, des frères, qu'il convie à se concerter et se liguier avec les catholiques en faveur des classes ouvrières.

Plus loin encore :

« Qu'est-ce qu'un atelier bien compris, bien organisé ? C'est celui où l'on recon- naît pratiquement dans l'ouvrier, et sur tout dans l'enfant, la dignité et les droits de l'être personnel. Un être personnel est toujours une fin, jamais un moyen; on ne peut s'en servir comme on ferait d'un animal sans raison ou d'un instrument sans conscience. Il faut disposer de lui, comme Dieu fait de nous, avec un grand respect, cum magna reverentia. »

Je vous disais qu'on sent dans le P. Hyacinthe, non-seulement l'ami de l'ouvrier, mais l'ouvrier même, l'âme de l'ouvrier. Voyez comme il en parle : il le compare au soldat, cette noble milice, dit-il. Puis, le montrant dans le feu du travail, aux prises avec les âpres difficultés de sa tâche, il le peint, il le photographie ainsi :

« Voyez comme il venge ses premiers échecs par de vaillants exploits ! Comme il pose sa main victorieuse sur cette bête sauvage,

(1) Ce passage me fait involontairement songer à une lettre touchante que, l'an dernier, à pareille époque, M. le curé des Ponts adressait à la charité publique, pour qu'elle vint au secours des pauvres habitants de son quartier, dont l'inondation avait envahi et infecté les demeures. J'aime à me persuader que cet appel n'aura pas produit seulement des secours passagers et urgents, mais aura provoqué des mesures propres à prévenir autant que possible, le retour de semblables misères auxquelles, entendais-je dire, on est, dans ce quartier, habitué.

là-dedans ? »

Il passa un journal à M. de Fogny.

« Bah ! reprit celui-ci après avoir jeté un coup-d'œil sur le cours des valeurs, des oscillations insignifiantes.

— C'est égal, fit le baronnet, je vous ai donné la chair de poule; monsieur le chevalier, vous craignez plus de perdre mille écus à la Bourse que vos pères ne craignaient de laisser un membre sur le champ de bataille.

— Vous êtes poète, sir Burfrey.

— Oui monsieur, et je m'en fais gloire.

— Heureusement, vous avez quelques mille livres de rente pour nourrir votre poésie.

— Je le veux, elle vit grassement, ma poésie; soit. Mais voilà une jeune fille qui n'a que son âme — il montrait Lisa, — eh bien, son âme est au-dessus de tous vos calculs : blanche colombe, les flots bourbeux de votre démocratie ne l'atteindront jamais; elle s'envolera dans les hauts espaces, et ira, s'il le faut, mourir au désert.

— Sir Burfrey, dit le chevalier d'un air solennel, je n'avais pas vu jusqu'à ce jour un loyal adversaire se couvrir lui-même du respect qu'on a pour une dame présente au combat.

— Présente! monsieur le chevalier; mademoiselle n'est pas présente: j'ai parlé bas, elle ne m'a pas entendu.

En effet, pendant que le chevalier s'amusa à escarmoucher contre sir Burfrey, Adrien s'était approché de Lisa et lui avait adressé quelques mots. Néanmoins, soit que la jeune fille eût compris qu'on parlait d'elle, soit pour tout autre motif, après avoir gracieusement répondu aux paroles de politesse de son interlocuteur, elle quitta le salon sous prétexte d'ordres à donner.

« Vous le voyez, sir Burfrey, reprit le chevalier, c'est vous qui chassez votre blanche colombe.

— Moi! Dieu m'en préserve!

— Alors, pourquoi nous quitte-t-elle?

— Le sais-je, moi? l'oiseau des champs ne s'arrête guère sur le perchoir.

— Mais ici on donne place à votre oiseau des champs et bien généreusement.

— Oui, dit sir Burfrey d'un ton sec.

— Oui, pour non?

— Oui, répéta l'impassible baronnet.

— Quel terrible homme! — Mais de bonne foi, sir Burfrey, cette jeune fille peut-elle souhaiter une situation plus heureuse? car enfin c'est une valeur

non cotée, et on l'admet par tolérance.

— Elle est cotée bien haut dans mon estime.

— Affaire de goût et je ne condamne point ce goût; encore faut-il être juste envers Mme d'Arsoix.

— Je suis juste, monsieur le chevalier, je le crois du moins. Mais vous plairait-il de revenir à la démocratie ou au Grand-Central ? »

M. de Fogny n'eut pas le temps de répondre, un bruit de voiture annonça le retour des promeneurs. Le chevalier courut galamment présenter la main aux dames. Adrien voulut le suivre; sir Burfrey le retint.

« Laissez-le courir; il faut que jeunesse se passe. Pour nous qui sommes graves.... Oh! à propos, mon cher Adrien, je vous remercie, vous avez été bon pour Lisa: vous êtes bien le fils de votre père.

— Mon Dieu, répondit Adrien, je n'ai rien fait d'extraordinaire.

— Si, si, mon ami, il n'est point ordinaire de distinguer une vraie perle au milieu de diamants plus ou moins... assez: les voilà! »

Mme d'Arsoix entra appuyée sur le bras du chevalier.

« Monsieur Adrien, dit-elle gaiement, vous ne

soutenez pas l'honneur de la génération actuelle; votre oncle vous gagne de vitesse.

— Ne l'accusez pas, madame, se hâta de dire sir Burfrey, je le tenais au collet. Nous parlions diamants, vous voyez que nous étions près de vous, du moins par la pensée.

— Un compliment! sir Burfrey, c'est du plus rare.

— Je ne fais pas de compliment, madame, je dis toujours ce que je pense: le tout est de m'entendre.

— Allons, de mieux en mieux. Vous êtes pardonné. »

Pendant cet échange de réparties, Adrien voyant qu'il se trouvait désormais hors de cause, et désireux de réparer son manque de courtoisie involontaire, s'était empressé d'aider la belle Flavie à mettre dans une jardinière une grosse touffe de violettes que la jeune fille apportait précieusement dans ses deux mains. Un instant après survint Ludovic.

« Vous arrivez un peu tard, lui dit Flavie, j'étais fort embarrassée; heureusement, M. de la Roche-Lehan a bien voulu m'aider.

— Ah! je suis désolé, mademoiselle, répondit

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur*, du 16 octobre :

« LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice et S. A. le Prince Impérial, partis de Biarritz le 15 à 9 heures du matin, sont arrivés cette nuit au palais de Saint-Cloud, à une heure quarante-cinq minutes du matin. »

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au palais de Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur.

Florence, 15 octobre. — Le journal *l'Italie* publie dans son numéro du 14 au soir la nouvelle d'un échec épouvanté par les troupes pontificales devant Nerola. Ce n'est qu'un travestissement de l'engagement de Monte Libieti qui s'est, au contraire, terminé par la victoire des troupes romaines et la retraite définitive des garibaldiens, qui ont même évacué Monte Libieti et Polvaterra pour se retirer dans les montagnes, en arrière de ces deux villes, demeurées en la possession des pontificaux.

Voici une autre dépêche que transmet également la télégraphie privée :

Florence, 15 octobre. — Le bruit que Menotti Garibaldi aurait été blessé dans le récent combat qui a eu lieu à Monte Maggiore ne s'est point confirmé.

Les insurgés, après avoir abandonné Monte Libieti et Polvaterra, se sont concentrés sur les montagnes voisines.

Pour chronique locale : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement et la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, les terrains ci-après désignés :

Du sieur Hérisson, Henri, majeur, employé d'octroi, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, agissant en vertu d'une procuration, en date des 12-13 juin 1867, devant M^e Clouard, notaire à Saumur, au nom et comme mandataire spécial de M. Louis Paré, ou Paray, jardinier, et de dame Jeanne Hérisson, son épouse, demeurant ensemble au canton du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, une parcelle de terrain,

cette ville. Deux heures après, le propriétaire de cette somme, le sieur Jean Ripoché, fabricant à Gesté, a été la réclamer.

Le n° 39 du *Bulletin des actes administratifs* contient l'arrêté préfectoral relatif à la mise en recouvrement des rôles de prestations en nature pour la réparation et l'entretien des chemins vicinaux de 1868.

Aux termes de cet arrêté, les rôles de prestations en nature seront publiés le 1^{er} novembre prochain, au plus tard.

Les contribuables imposés aux rôles de prestations, devront, dans le mois de la publication, déclarer leur intention de s'acquitter en nature ou en argent.

Le recouvrement des cotes rachetées en argent aura lieu à partir du 1^{er} janvier 1868, comme celui des contributions directes.

Les réclamations relatives aux rôles de prestations devront être présentées, sur papier libre, dans le délai de trois mois, à partir du 1^{er} janvier 1868.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

La Commission administrative des Hospices de Saumur informe qu'elle se propose d'aliéner un capital en rentes sur l'Etat, pour achever la construction de l'Hospice général, et préparer l'installation intérieure du service.

La reconstruction de ce capital peut avoir lieu sans gêne aucune pour les besoins ordinaires, au moyen :

1^o De l'aliénation de différents immeubles dont les fermages sont au-dessous du revenu que pourraient produire les prix de ventes ;

2^o Par le placement des annuités (3,385 fr.) qui seront versées par la Congrégation de Sainte-Anne, devant représenter, et le prix de l'hospice de la Providence, et les intérêts du capital à rembourser en trente années par cette communauté.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal an IX, et en vertu d'une décision de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 12 octobre 1867, une enquête de commodo et d'incommodo sera ouverte à la Mairie de Saumur, par M. Thonnelliez, propriétaire à Saumur, sur la suite qu'il conviendra de donner à la proposition de la Commission hospitalière.

Les pièces relatives à cette affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie, où elles resteront déposées pendant huit jours, à partir de lundi 21 octobre 1867, jusqu'au mardi 27 du même mois.

Il pourra en être pris connaissance tous les jours, de midi à deux heures (dimanches et fêtes exceptés).

Saumur, le 15 octobre 1867.

Les Administrateurs,

BESSON, PAUL RATOUIS,

DAGET, TOUCHALEAUME.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

rité des choses, il la surpasse et de beaucoup ; qu'en un mot, le christianisme, dans sa sphère infinie, suffit et se prête à tout, inspire tout ce qui est beau, grand, sublime, agréable, utile, tout progrès, tout perfectionnement, toute vraie civilisation.

Nous voilà bien loin, Monsieur, de l'antagonisme supposé entre la religion, les hommes catholiques, et l'essor de l'esprit humain vers les découvertes de la science, les créations du génie, les travaux, les productions de l'art et de l'industrie.

Une seule réflexion, d'ailleurs, suffirait pour dissiper cette erreur que je ne veux pas appeler une calomnie. Quel est le fond intime de la religion, son essence, son dernier mot, si on ose ainsi parler ? La charité. Or, qu'est la charité, dans ses applications, sa pratique usuelles ? Un soin, une préoccupation constante et effective, se traduisant en faits quotidiens multipliés, du soulagement, du bien-être, des plaisirs, du bonheur d'autrui. Mais c'est là, précisément et à la lettre, ce que procurent les arts, l'industrie, les progrès, la civilisation. Donc la religion catholique (cette charité vivante) est favorable aux progrès des sciences, de l'industrie, des arts, et leur chaude inspiratrice dans ce qu'ils produisent de plus parfait, de plus fécond, de meilleur, de plus utile, de plus agréable aux hommes. Elle honore l'ouvrier, elle aime, encourage, préconise, achète et distribue ses œuvres.

F. DABURON.

Feu M. Charles-Jean-Baptiste Guarin, docteur en droit, ancien magistrat, avocat au tribunal civil des Sables-d'Olonne, décédé le 7 juillet dernier, a, par testament olographe, disposé de sa fortune. Entre autres libéralités, se trouve comprise celle-ci :

« Je donne et lègue 800 francs à l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, savoir : 1^o 300 francs destinés à fonder un prix annuel pour les élèves de l'école des trompettes ; 2^o et 500 francs pour fonder un autre prix en faveur des élèves modèles de l'Ecole de cavalerie. Je donne et lègue, en outre, à l'élève qui le premier obtiendra le prix :

» 1^o Mes pistolets d'arçon à balle forcée ;
» 2^o Mon épée à poignée d'argent, coquille, etc., le baudrier, le ceinturon, etc. ;
» 3^o Mes épaulettes d'argent et la boîte ;
» 4^o Et enfin dix napoléons de vingt francs en or ou deux cents francs. Ces legs seront délivrés dans l'année de mon décès. »

Par décret impérial du 20 septembre 1867, le ministre de la guerre a été autorisé à accepter le legs ci-dessus.

Samedi dernier, le sieur Brevet fils, fabricant à Bégrolles, a trouvé, rue Impériale, à Cholet, une somme de 400 fr., en or, renfermée dans une bourse, qu'il s'est empressé de déposer aussitôt au commissariat de police de

ment ; rester là, si loin et si longtemps !

— J'étais avec mes fleurs, dit Flavie.

— Et vous les effaciez à coup sûr : pauvres fleurs ! Cependant, nous, nous attendions, nous soupirions, nous séchions !

— Près du feu, mon oncle, dit Adrien.

— Peste ! le mauvais plaisant ! En vérité, mademoiselle, comment pouvez-vous souffrir une pareille compagnie ?

— Mais je vous demande pardon, M. Adrien a été fort aimable.

— Ah ! c'est que vous faites des miracles, comme Orphée. Or, précisément nous vous supplions de continuer ce rôle ; après avoir adouci des bêtes sauvages, venez charmer des êtres civilisés. On demande de vous une certaine sonate en *fa*.

— La sonate en *fa* ! s'écria Flavie en se rapprochant de la cheminée, j'ai les mains tout engourdis, voilà trois quarts d'heure que je porte cette plante glacée.

— Chauffez-vous, chauffez-vous, mademoiselle, lui dit-on de toutes parts, et ne nous privez pas ensuite du plaisir de vous entendre.

— Oh ! je ne puis vraiment faire une simple gamme ; d'ici à plusieurs heures mes pauvres doigts

ne seront pas déliés. Mais Lisa va venir, sans doute ; elle jouera aussi bien que moi la sonate en *fa*.

— Non, mon enfant, dit Mme d'Arsoix d'un certain ton calme, posé et sans réplique ; ne joue pas si tu veux, mais Lisa ne saurait te remplacer, elle est occupée.

— Eh bien, je jouerai après le dîner. » Les dilettanti présents furent obligés de courber la tête. On se dédommagea par la conversation. Le chevalier de Fogy en faisait presque tous les frais ; il se multipliait, parlait pierres de taille avec M. Le Burcier, attaquait de temps en temps sir Burfrey, houspillait Adrien, pironnait devant les dames ; en définitive il était fort amusant.

Un quart d'heure avant le dîner, arriva M. Ruelaud, « le petit docteur noir », disaient les valets, pour le distinguer du docteur Jauneau, autre habitué de Cerqueux.

On annonça le dîner. C'est un moment solennel, dans la vie du monde, que le moment où l'on passe d'un salon dans une salle à manger. Savoir offrir son bras sans empiéter sur des droits supérieurs, sans froisser les susceptibilités féminines, et en faisant la part des préférences personnelles, n'est pas toujours chose aisée.

Pour concilier tout cela, on n'a qu'une minute ; aucune règle de conduite ne peut être arrêtée d'avance, vous voudriez faire ceci, mais que feront les autres ? Les calculs manquent de base, les raisonnements demanderaient du temps. Intuition, trait de génie, voilà ce qu'il faut. Dans la circonstance, à la vérité, les rôles semblaient tout tracés : Mme d'Arsoix donnerait le bras au chevalier, cela semblait juste ; sir Burfrey conduirait Mme Le Burcier, M. Le Burcier présenterait son bras officiel à Flavie. Restait Lisa qui venait de se glisser en silence dans le salon. Lequel des trois jeunes gens lui ferait l'honneur de l'apercevoir ? Ce n'était pas une question sérieuse, la pauvre jeune fille était sans conséquence.

(La suite au prochain numéro.)

COURS DE MUSIQUE VOCALE.

A partir du 1^{er} novembre, M. Brück ouvrira un cours de solfège et de chant, une fois par semaine.

Le cours durera deux heures.

On peut se faire inscrire chez M^{me} Brück, maison de M^{me} veuve Thuau, montée du Fort, près de la Retraite. (528)

sur cette matière révoltée contre l'homme ! Il la saisit par les poils, il lui tord la crinière, et la courbe enfin, domptée, souple et docile, pour porter les inventions de la science et les créations du génie. »

Ne se figure-t-on pas Vulcain, au fond de sa fournaise, battant ou fondant les métaux, et produisant enfin le bouclier d'Achille, ou, pour être de notre temps, une locomotive, un canon monstre, un nouveau pont d'Austerlitz ?

Nous sommes dans l'ère et sous le règne de la démocratie. Elle est inscrite sur notre drapeau national. Ce drapeau, le P. Hyacinthe l'accepte-t-il ? Écoutez encore :

« Si la démocratie est l'ascension graduelle et pacifique des masses laborieuses et souffrantes, qui se nomment les paysans dans nos campagnes et les ouvriers dans nos villes ; si c'est leur élévation à une instruction plus complète, à un bien-être plus assuré, à une moralité plus épurée et plus efficace, et, par une conséquence légitime, à une influence sociale plus étendue, nous sommes avec cette démocratie, non-seulement parce que nous sommes les fils de notre siècle, mais parce que nous sommes les fils de l'Évangile !

« Je la vois se lever. Je la salue en votre nom à tous, cette démocratie chrétienne. »

Toute réflexion serait déplacée après ce magnifique langage. Notons seulement qu'il fut universellement et longuement acclamé, applaudi par les 4,000 catholiques présents à la séance.

L'hiver dernier, un autre orateur de la chaire, non moins illustre, le R. P. Félix, traita, en six conférences, à Notre-Dame, la question de l'art, au point de vue catholique. Le sujet était, il faut en convenir, presque étrange, scabreux, difficile. L'orateur a fait merveille, et s'est surpassé lui-même. Où donc avait-il puisé cette science, ce goût exquis, ce sentiment si vif de l'art ? Dans son cœur de chrétien, de catholique. Voilà donc encore un des organes les plus puissants, les plus écoulés, du catholicisme, qui se constitue le partisan, le défenseur, l'oserai-je dire ? l'apôtre de l'industrie et de l'art. Ce religieux, si grave et si austère, se trouve être un homme de progrès, de civilisation, dans le sens moral assurément, mais aussi dans le sens physique et matériel, au point de vue des plaisirs, du bien-être, des jouissances de la terre. Car, il faut bien le reconnaître, l'industrie et les arts impliquent tout cela.

Au commencement du siècle, quel fut l'écrit capital, non effacé depuis ? Le *Génie du Christianisme*. Or, l'auteur, l'illustre Chateaubriant, y démontre (il n'a pas d'autre but) que, dans les lettres, les sciences, les arts, toutes les industries humaines, non-seulement le christianisme n'a rien à envier à l'antiquité païenne, mais que, réellement, dans la vé-

l'écouter cavalcadour, mais pouvais-je entrer ici avec mes grosses bottes ?

— Eh bien, pour votre pénitence, vous allez, à votre tour, remettre la jardinière à sa place. — Non, non, attendez : il faut que j'ôte ces vilaines feuilles. »

Ce disant, Flavie prit des ciseaux *ad hoc* placés sur le coin de la jardinière, et elle émonda délicatement la plante. Malgré tout, le tranchant des ciseaux atteignit deux violettes. L'opération terminée, Flavie ressaisit avec la pointe des ciseaux les deux fleurs coupées, et présenta l'une à Adrien, l'autre à Ludovic.

« C'est un petit témoignage, dit-elle en souriant, mais ma reconnaissance est bien grande.

— Vous me volez ce dernier mot, mademoiselle », dit Ludovic.

Adrien s'inclina ; volé ou non, il ne se plaignit pas.

Ludovic cherchait encore une jolie chose à dire... et peut-être l'eût-il trouvée ! mais le chevalier de Fogy apparut tout-à-coup.

« Mademoiselle, dit-il en arrondissant son bras pour recevoir celui de Flavie, nous vous réclamons à grands cris ; vous nous traitez par trop cruelle-

en jardin et murs, sise au canton des Hautes-Vignes, dite commune, n° 29 du plan cadastral, 32 bis du plan de la route, contenant 1 are 38 centiares, estimés, à raison de 110 fr. l'are, 151 fr. 80 c., ci. 151 fr. 80 c.
Indemnité pour reconstruction de murs et dommages. 558 20
Ensemble. 710 fr. » c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 5 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 14 octobre 1867.

Le Sous-Préfet,
(537) Signé : V^e O'NEILL DE TYRONE.

A l'époque où vont commencer les longues soirées d'hiver, nous croyons rendre service à nos abonnés en appelant leur attention sur l'*Univers illustré*, cette magnifique publication dont le tirage énorme atteste la grande supériorité tant artistique que littéraire. Il suffit de jeter les yeux sur le numéro publié cette semaine pour en être convaincu.

Les musiciens Tsiganes au Champ-de-Mars; une charmante vue de Graben, à Vienne; les grands hommes au temps de la Réforme, composition hors ligne qui a mérité une médaille d'or à M. de Kaulbach; huit vues différentes des endroits les plus curieux de l'Exposition universelle; le portrait de M. Perdonnet; le *Château du Fou*, chanson inédite, paroles et musique de Gustave Nadaud; le Départ des hirondelles; etc...; tels sont les principaux éléments d'attraction que nous trouvons dans le sommaire de ce numéro. Le public est un bon juge des journaux qu'on lui offre, aussi le succès qui a accueilli l'*Univers illustré*, lors de sa fondation, n'a-t-il fait que grandir et se consolider depuis dix ans.

La prime extraordinaire : LES ŒUVRES COMPLÈTES DE BALZAC, illustrées de 1,000 dessins, est donnée jusqu'au 15 courant (dernier délai) aux personnes qui s'abonnent pour un an.

L'*Almanach de l'Univers illustré pour 1868* vient d'être mis en vente. Il mérite à tous égards d'être particulièrement remarqué au milieu de la foule de publications du même genre. Tous les événements curieux de l'année y sont racontés et dessinés : l'Exposition universelle, les voyages des souverains, les fêtes, les cérémonies, les principales scènes des grands succès dramatiques, etc., etc. —

— Il contient en outre : une revue théâtrale de l'année, une nécrologie, un calendrier complet, avec les phases lunaires et les éclipses, une histoire générale de la Télégraphie, par M. Babinet (de l'Institut).

On trouve l'*Almanach de l'Univers illustré pour 1868*, imprimé sur beau papier glacé, avec une élégante couverture, à la librairie de Michel Lévy frères, 2 bis, rue Vivienne, et à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens. — Prix : 50 c.

BULLETIN FINANCIER.

Les escomptes n'arrêtent pas les ventes : elles sont plus nombreuses que les jours précédents, et les cours, en butte à deux courants opposés, restent stationnaires.

Il est particulièrement question, on le conçoit, des affaires romaines.

Cependant, le 3 p. 100 Italien, qui se tient à 48 55 n'a pas fléchi, et la rente française, que nous avions laissée samedi à 68.27 et demi, occupe absolument le même cours.

La Banque, qui est descendue à 5,293, a perdu un peu de terrain depuis quelques semaines, ce qu'il faut attribuer au bas prix de l'escompte. Son dividende sera encore assez rond pour que les actionnaires n'aient pas trop à se plaindre de cette concession obligée faite tardivement à la situation et aux affaires.

Je me suis fait un devoir strict de ne recommander ici que des placements de premier ordre; je dois, par conséquent à mes lecteurs de les prémunir contre ceux qui me paraissent douteux.

On a dit avec esprit, et peut-être non sans raison, que le câble transatlantique français (en projet) pouvait être une ficelle. Ce que propose si légèrement la Compagnie pourrait le faire croire : elle offre contre une obligation Mexicaine, plus une soule de 160 fr. espèce, une de ses actions de 500 fr. bérée.

Or, l'obligation Mexicaine vaut encore 105 fr. qui ajoutés à 160 fr. de soule, constitue une valeur réelle de 265 fr. Que vaut l'action de la Compagnie du câble transatlantique français?... Je me contente de répondre que la Société n'est pas encore constituée.

Mais au surplus quand nous aurons à donner une soule de 160 fr. pour aider au troc de nos valeurs mexicaines, ce sera assurément pour recevoir de la rente française, comme nous en avons encore l'espoir, et non des titres à créer, dont l'avenir repose sur les flots de l'Océan, et le savoir-faire d'une administration dont le premier pas est une témérité et une grosse faute.

L'Immobilière est descendue à 95.75.

M. de Germiny vient d'être nommé président du conseil de cette Société. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE UNE MAISON

Avec cour et jardin, rue des Saulais, appartenant à M. Labbé, de Dampierre. (538)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o Une **Maison**, sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, en face le square, occupée par M^{me} Thuau, lampiste.

2^o Une **Maison**, sise quai de Limoges, n° 117, occupée par M. Pineau-Moricet.

3^o Une **Cave**, au Petit-Puy, dite Cave-Gondouin, avec pressoir et cheminée à l'entrée de la cave.

4^o Une **Maison**, avec jardin, cave et pressoir, au Clos-Bonnet.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (494)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire.

A VENDRE OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1868,

MAISON

Jardin et clos de vigne, d'une contenance de 53 ares, sis à Bagneux, rue des Pauvres.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (531)

CODE DU CÉRÉMONIAL.

GUIDE DES GENS DU MONDE

DANS TOUTES LES CIRCONSTANCES DE LA VIE,

Par M^{me} la comtesse DE BASSANVILLE.

Pour recevoir, franco, par la poste, envoyer trois francs cinquante centimes en timbres-poste ou un mandat-poste à M. LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, éditeurs, 16, rue Hautefeuille, à Paris.

Depuis longtemps déjà, le livre que nous publions aujourd'hui faisait défaut dans la bibliothèque des gens du monde; les usages, l'étiquette, les obligations diverses que la société impose à ceux qui vivent au milieu d'elle, changent fréquemment, et bien que les principes généraux soient les mêmes, bien que la politesse et la civilité soient de tous les temps et de toutes les époques, cependant il n'est personne qui ne se soit senti, dans mainte circonstance, embarrassé et hésitant.

En effet, et en dehors des règles de la politesse essentielle, il est certaines conventions adoptées par la bonne société, et qui, érigées en obligations absolues, ne doivent, sous aucun prétexte, être négligées par l'homme *comme il faut*. Chaque jour on se demande si telle démarche est convenable, adoptée, reçue; on est incertain sur la tenue qui doit être adoptée, sur les questions d'heures, de délais. Et alors on regrette de n'avoir pas à sa disposition, à portée de soi, un guide sûr, un conseiller expérimenté qui vous édifie sur ces questions, si futiles en apparence, si importantes en réalité.

Une démarche faite mal à propos, un oubli involontaire des convenances peuvent souvent avoir l'influence la plus grave sur votre avenir. Ne dédaignons rien : les petits détails ont leur valeur.

C'est à cet ordre de considérations que répond notre livre; mais là ne se borne pas sa tâche; le lecteur y trouvera des renseignements précieux sur les exigences légales qui entourent chacune des circonstances de la vie : Naissances, Décès, Mariages, Enterrements. Là, encore, la confusion est grande, et il est important de ne pas oublier telle ou telle formalité dont l'omission entraînerait la nullité d'un acte de la plus haute importance.

Bien des livres ont déjà été publiés qui tentaient de combler cette lacune, mais, surchargés la plupart du temps de détails inutiles, ils laissaient de côté les renseignements les plus intéressants. L'ouvrage que nous publions aujourd'hui se tient à égale distance de ces deux excès; les matières y sont méthodiquement classées et s'offrent clairement aux recherches du lecteur; nous avons donc la conviction d'avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée, et le *Code du Cérémonial* a sa place marquée sur les rayons de l'homme du monde et sur la table de toutes les femmes *comme il faut*.

Etude de M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, place du Ralliement, 16.

A AFFERMER,

Pour le 1^{er} novembre 1869,

LA FERME DE VERRYE,

Située commune de ce nom, canton de Saumur,

D'une contenance de 111 hectares 74 ares 42 centiares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e LORIOLE DE BARNY.

M^{me} V^e PERARE, rue du Puits-Neuf, maison Meunier, a l'honneur d'informer qu'elle tient toujours en dépôt l'excellente **Pommade de la veuve Farnier, pour LES YEUX.** (518)

A AFFERMER

Pour la Toussaint,

Ou la Saint-Jean prochaine,

DEUX MOULINS, l'un à eau, l'autre à vent, situés aux Touffaux.

Ces moulins, ayant ensemble trois paires de meules, sont montés au nouveau système et en bon état, ils se composent de bâtiments avec terres, vignes et bois-taillis.

S'adresser à M. MARTIN, au Pont-Fouchard, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (517)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 OCTOBRE.			BOURSE DU 16 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 95	»	»	67 75	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	»	97	»	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	»	467 50	»	»
Banque de France.	3300	»	»	3300	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1260	»	»	1245	»	»
Crédit Foncier colonial.	550	»	»	550	»	»
Crédit Agricole.	600	»	»	595	»	»
Crédit Industriel.	630	»	»	625	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	172 50	1 25	»	175 50	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	657 50	5	»	652 50	»	»
Orléans (estampillé).	847 50	»	»	840	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1131 25	»	»	1125	»	»
Est.	540	»	»	541 25	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	870	»	»	865	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	528 75	»	»	525	»	»
Ouest.	543 75	»	»	541 25	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1492 50	»	»	1480	»	»
Canal de Suez.	248 75	»	»	245	»	»
Transatlantiques.	300	»	»	300	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	44 85	»	»	44 40	»	»
Autrichiens.	470	»	»	470	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	352 50	»	»	347 50	»	»
Victor-Emmanuel.	49	»	»	47 50	»	»
Romains.	50	1	»	48 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	176 25	3 75	»	171 25	»	»
Saragosse.	87 50	»	»	86 25	»	»
Séville-Xérès-Séville.	22	»	»	22	»	»
Nord-Espagne.	57	»	»	58	1	»
Compagnie immobilière.	92 50	1 25	»	91 25	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	316	»	»	315	»	»
Orléans.	313 25	»	»	312 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	320	»	»	320	»	»
Ouest.	309 50	»	»	308	»	»
Midi.	308	»	»	306 50	»	»
Est.	314	»	»	313	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

ABONNEMENTS.

Un an. 64 fr.
Six mois. 32 fr.
Trois mois. 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

UN MOIS :
5 fr. 50 c.

Le *Courrier français* est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, *moraux* et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une **PRIME GRATUITE** composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS. 1 fr. de volumes.
— TROIS MOIS. 3 fr. —
— SIX MOIS. 6 fr. —
— UN AN. 12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,